

Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : principaux constats

Ce tour d'horizon résume les principaux constats effectués dans les chapitres analytiques de l'ouvrage. Il dresse un portrait succinct des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE et des forces motrices potentiellement à l'œuvre. Il passe en revue les évolutions de ces forces et en examine l'impact relatif sur les inégalités. Il s'attarde en particulier sur le rôle de la mondialisation et des mutations technologiques, des réformes de la réglementation des marchés du travail et des produits, de l'évolution de la structure des ménages et des changements apportés à la fiscalité et aux prestations sociales. Il évalue les actions que les gouvernements peuvent mener face à l'accroissement des inégalités et se conclut par l'examen de possibles voies d'action.

www.oecd.org/els/social/inegalite

1. Globalement, les inégalités progressent dans la plupart des pays de l'OCDE

Au cours des deux décennies qui ont précédé la crise économique mondiale actuelle, le revenu réel disponible des ménages a augmenté en moyenne de 1.7 % par an dans les pays de l'OCDE. Dans une grande majorité de ces derniers, toutefois, le revenu des 10 % de ménages les plus riches a progressé plus vite que celui des 10 % les plus pauvres, de sorte que les inégalités de revenus se sont amplifiées. Les écarts de rythme observés dans la progression du revenu des différentes catégories de ménages ont été particulièrement prononcés dans certains pays anglophones, dans certains pays nordiques et en Israël¹. Dans ce dernier pays et au Japon, le revenu réel de ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus a, concrètement, reculé par rapport au milieu des années 80 (tableau 1).

Tableau 1. Les revenus des ménages ont progressé plus vite au sommet de l'échelle

Tendances du revenu réel des ménages par tranche de revenu, milieu des années 80-fin des années 2000

| | Variation annuelle moyenne, en pourcentage | | |
|---------------------|--|------------------|------------------|
| | Ensemble de la population | Décile inférieur | Décile supérieur |
| Allemagne | 0.9 | 0.1 | 1.6 |
| Australie | 3.6 | 3.0 | 4.5 |
| Autriche | 1.3 | 0.6 | 1.1 |
| Belgique | 1.1 | 1.7 | 1.2 |
| Canada | 1.1 | 0.9 | 1.6 |
| Chili | 1.7 | 2.4 | 1.2 |
| Danemark | 1.0 | 0.7 | 1.5 |
| Espagne | 3.1 | 3.9 | 2.5 |
| États-Unis | 1.3 | 0.5 | 1.9 |
| Finlande | 1.7 | 1.2 | 2.5 |
| France | 1.2 | 1.6 | 1.3 |
| Grèce | 2.1 | 3.4 | 1.8 |
| Hongrie | 0.6 | 0.4 | 0.6 |
| Irlande | 3.6 | 3.9 | 2.5 |
| Israël ¹ | 1.7 | -1.1 | 2.4 |
| Italie | 0.8 | 0.2 | 1.1 |
| Japon | 0.3 | -0.5 | 0.3 |
| Luxembourg | 2.2 | 1.5 | 2.9 |
| Mexique | 1.4 | 0.8 | 1.7 |
| Norvège | 2.3 | 1.4 | 2.7 |
| Nouvelle-Zélande | 1.5 | 1.1 | 2.5 |
| Pays-Bas | 1.4 | 0.5 | 1.6 |
| Portugal | 2.0 | 3.6 | 1.1 |
| République tchèque | 2.7 | 1.8 | 3.0 |
| Royaume-Uni | 2.1 | 0.9 | 2.5 |
| Suède | 1.8 | 0.4 | 2.4 |
| Turquie | 0.5 | 0.8 | 0.1 |
| OCDE-27 | 1.7 | 1.3 | 1.9 |

Note : La notion de revenu fait référence au revenu disponible des ménages, corrigé de la taille du ménage et déflaté de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les variations annuelles moyennes sont calculées sur la période 1985-2008, à quelques exceptions près : l'année de départ était 1983 pour l'Autriche, la Belgique et la Suède ; 1984 pour les États-Unis, la France, l'Italie et le Mexique ; 1986 pour la Finlande, le Luxembourg et la Norvège ; 1987 pour l'Irlande ; 1988 pour la Grèce ; 1991 pour la Hongrie ; 1992 pour la République tchèque ; et 1995 pour l'Australie et le Portugal. L'année de fin de période était 2009 pour le Chili ; 2007 pour le Danemark, la Hongrie et la Turquie ; et 2006 pour le Japon. Les variations excluent les années 2000 à 2004 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal, pays pour lesquels les enquêtes n'étaient pas comparables.

1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

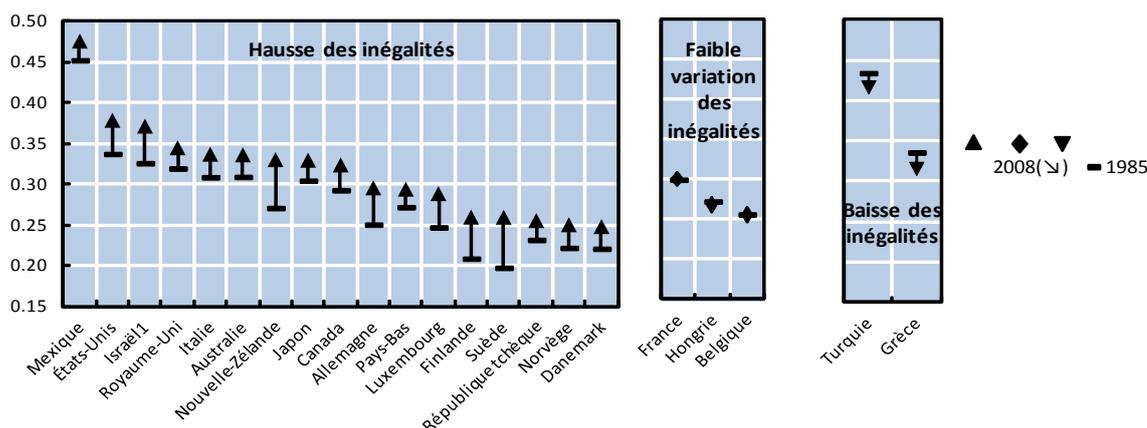
Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

Dans la zone OCDE, le revenu moyen du décile le plus riche de la population est aujourd'hui environ neuf fois celui du décile le plus pauvre, soit un ratio de 9 à 1. Ce ratio est toutefois très variable d'un pays à l'autre. Il est très inférieur à la moyenne de l'OCDE dans les pays nordiques et dans de nombreux pays d'Europe continentale, mais monte à 10 en Corée, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni ; à 14 aux États-Unis, en Israël et en Turquie ; et à 27 au Chili et au Mexique.

Le coefficient de Gini, mesure standard de l'inégalité des revenus comprise entre 0 (tous ont le même revenu) et 1 (tout le revenu est capté par un seul individu), atteignait au milieu des années 80 une moyenne de 0.29 dans les pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, il avait progressé de près de 10 % et s'établissait à 0.316. Il est significatif de constater sa progression dans 17 des 22 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de séries chronologiques de longue durée (graphique 1), supérieure à 4 points de pourcentage en Allemagne, aux États-Unis, en Finlande, en Israël, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et en Suède. Seules la Turquie, la Grèce, la France, la Hongrie et la Belgique ont enregistré un recul faible ou nul de leur coefficient de Gini.

Graphique 1. Les inégalités de revenus ont augmenté dans la majorité, mais pas dans la totalité, des pays de l'OCDE

Coefficients de Gini des inégalités de revenus, milieu des années 80-fin des années 2000



Note : Pour les années de référence des données, voir le tableau 1. Une « faible variation » des inégalités désigne une variation inférieure à deux points de pourcentage.

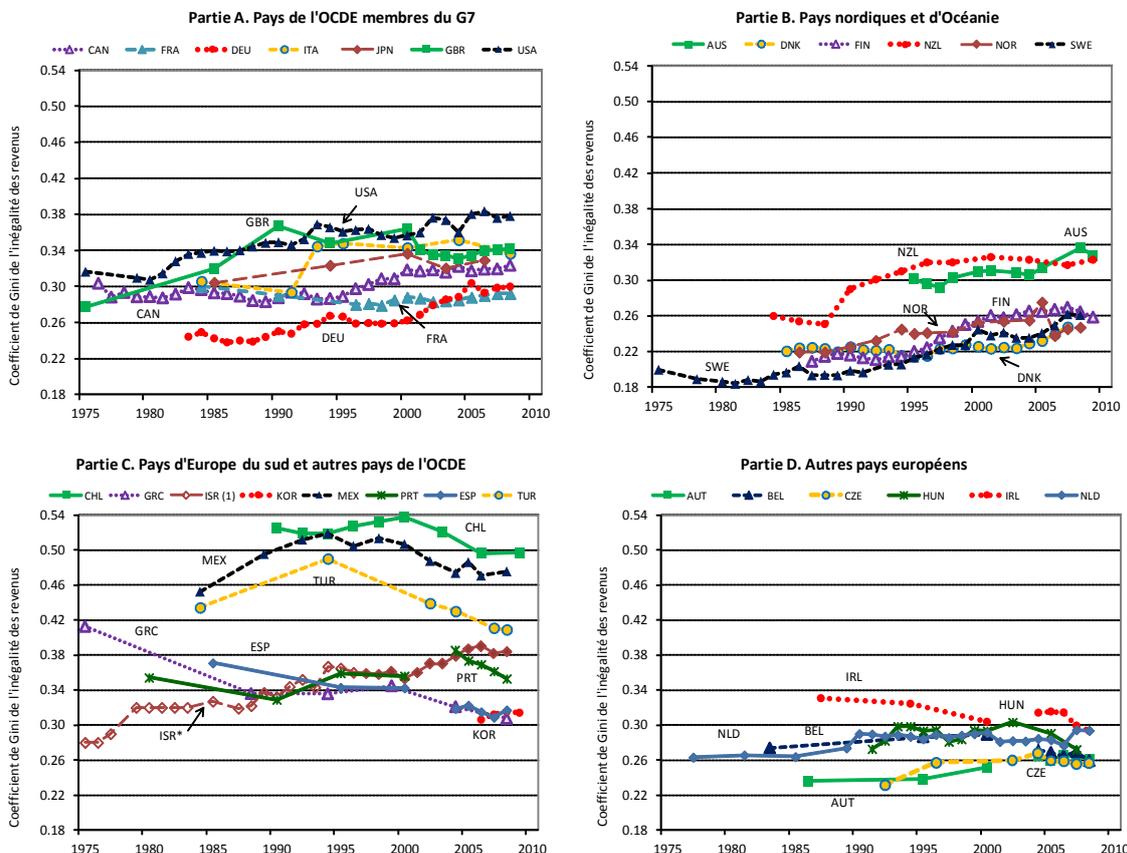
1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

Au fil du temps, les inégalités de revenus affichent dans la zone OCDE des profils différents (graphique 2). Elles ont d'abord augmenté à la fin des années 70 et au début des années 80 dans certains pays anglophones, dont notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, mais aussi en Israël. À compter de la fin des années 80, cet accroissement s'est répandu. Les dernières tendances, enregistrées pendant les années 2000, montrent un creusement de l'écart entre les riches et les pauvres non seulement dans certains des pays déjà fortement inégalitaires tels que les États-Unis et Israël, mais aussi, pour la première fois, dans des pays traditionnellement peu inégalitaires, à l'instar de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède (et des autres pays nordiques), où les inégalités ont progressé plus que partout ailleurs dans les années 2000. Simultanément, le Chili, le Mexique, la Grèce, la Turquie et la Hongrie ont réduit leurs inégalités de revenus de manière considérable – à partir souvent d'un niveau initial très élevé. Il semble donc bien que se dessine une possible convergence des niveaux d'inégalité vers un niveau moyen commun plus élevé dans l'ensemble de la zone OCDE².

Graphique 2. Sur le long terme, les inégalités ont progressé dans la plupart des pays, mais ont récemment reculé dans certains pays fortement inégalitaires

Coefficients de Gini des inégalités de revenus dans 27 pays de l'OCDE, 1975-2008



Note : Des sources nationales ont été utilisées pour compléter les données normalisées de l'OCDE pour l'Australie, le Chili, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Leur méthodologie est aussi proche que possible des définitions de l'OCDE. On observe des ruptures de série entre 2000 et 2004 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal ; et en 1997 pour Israël.

1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

L'accroissement des inégalités de revenus des ménages est largement imputable à des évolutions de la distribution des salaires, lesquels représentent 75 % du revenu des ménages chez les adultes d'âge actif. À quelques très rares exceptions (Espagne, France et Japon), les salaires du décile des travailleurs les mieux rémunérés ont augmenté par rapport à ceux du décile des travailleurs les moins bien rémunérés. Cette évolution est due à la fois à une progression de la part des revenus du travail au sommet et à sa baisse au bas de l'échelle, même si les travailleurs les mieux rémunérés ont vu leur revenu progresser particulièrement rapidement (Atkinson, 2009). Les travailleurs du décile supérieur ont distancé plus rapidement les travailleurs de la partie intermédiaire de l'échelle que les travailleurs du décile inférieur n'ont perdu du terrain par rapport à ces derniers.

Dans son rapport de 2008 *Croissance et inégalités*, l'OCDE a mis en avant la progression des inégalités de la distribution des revenus marchands (salaire brut, revenu indépendant, revenus du capital et rémunération de l'épargne pris ensemble) que l'on observe dans la presque totalité de ses pays membres

entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000. Les modifications structurelles des ménages dues à des facteurs tels que le vieillissement de la population ou la tendance à la réduction de la taille du foyer ont joué un rôle important dans plusieurs pays. Enfin, l'imposition du revenu et les transferts en espèces ont perdu de leur efficacité en matière de diminution des inégalités élevées de revenu marchand dans la moitié des pays de l'OCDE – notamment à la fin des années 90 et au début des années 2000.

Ces différents moteurs directs ont certes été décrits et analysés de façon approfondie, et sont désormais mieux compris – mais souvent isolément les uns des autres. En outre, alors que la dispersion croissante des inégalités de revenus marchands (et notamment les évolutions des inégalités de revenus du travail) s'est révélée l'une des principales forces à l'œuvre, la question reste posée de savoir quelles sont les grandes causes indirectes sous-jacentes des évolutions des inégalités. La mondialisation est-elle la principale coupable ? À quel point peut-on incriminer les changements intervenus dans les politiques et les réglementations des marchés du travail et des produits ? Les évolutions structurelles des ménages ont-elles une importance ? Enfin, que peuvent faire les gouvernements pour traiter les inégalités croissantes ? Ces questions, parmi d'autres, sont abordées de manière détaillée dans le présent rapport, qui dresse l'inventaire des principales forces en jeu et des mesures publiques susceptibles de s'attaquer aux tendances à l'inégalité observées dans la population d'âge actif.

Bien des débats ont fait de la mondialisation la principale cause du creusement des inégalités. D'un point de vue politique, des positions protectionnistes ont été alimentées par l'observation suivante : ce sont surtout les travailleurs très qualifiés et instruits des pays de l'OCDE qui ont principalement (et exclusivement dans certains cas) profité des avantages apportés par les gains de productivité de ces deux dernières décennies, et distancé peu à peu les travailleurs moins qualifiés. D'un point de vue conceptuel, la lecture standard de la théorie classique des échanges³ veut que l'intégration commerciale croissante soit associée à une hausse des salaires relatifs des travailleurs qualifiés des pays les plus riches, contribuant ainsi à un accroissement des inégalités dans ces pays (voir par exemple Kremer et Masking, 2006).

Toutefois, les éléments dont on dispose sur le rôle de la mondialisation dans le creusement des inégalités sont ambivalents. Nombre d'études internationales constatent que l'intégration commerciale a renforcé les inégalités constatées aussi bien dans les pays à bas qu'à hauts salaires, ce qui contredit la théorie classique des échanges (pour un examen de cette question, voir Milanovic et Squire, 2005). D'autres études, en revanche, laissent entendre que la hausse des importations en provenance des pays en développement est en fait associée à une baisse des inégalités de revenus dans les pays avancés (Jaumotte *et al.*, 2008). Récemment, certains économistes de premier plan dans le domaine des échanges, comme Krugman (2007) ou Slaughter (Scheve et Slaughter, 2007), sont revenus sur leur point de vue antérieur, selon lequel l'effet des échanges sur les inégalités était au mieux ténu : ils estiment aujourd'hui que la mondialisation, à travers les échanges et d'autres vecteurs tels que l'investissement direct étranger (IDE) et les activités de délocalisation, a pu avoir une incidence plus significative sur la distribution des revenus aux États-Unis.

Outre la mondialisation, d'autres explications également plausibles, face aux inégalités croissantes de la distribution des revenus marchands, se font cependant jour. Le progrès technologique en particulier est souvent cité. Par exemple, les avancées des technologies de l'information et des communications (TIC) sont souvent considérées comme favorables aux travailleurs qualifiés et, par conséquent, comme un facteur d'accroissement des inégalités. Certaines études placent la révolution des TIC au tout premier plan de leur explication des inégalités : FMI (2007), par exemple, observe que le progrès technologique a eu un plus fort impact que la mondialisation sur les inégalités nationales, tandis qu'un rapport de l'OCDE (OCDE, 2007) suggère que « le changement technique joue un rôle moteur nettement plus important que l'expansion du commerce dans l'accroissement de la dispersion des salaires ». Dans la pratique, toutefois, il est très difficile de faire la distinction entre les évolutions technologiques et les caractéristiques de la mondialisation qui valorisent aussi les qualifications. Les avancées technologiques, par exemple, induisent une fragmentation des activités économiques et une délocalisation de la production. Dans les termes de

Freeman (2009), « délocalisation et numérisation vont de pair ».

Enfin, les choix opérés par les pouvoirs publics, les réglementations et les institutions peuvent avoir un impact essentiel. Ils peuvent façonner l'influence de la mondialisation et du changement technologique sur la distribution des revenus. Ils peuvent aussi influencer directement cette distribution, par exemple à travers la déréglementation des marchés et des produits, les modifications des transferts sociaux, les mécanismes de fixation des salaires ou le pouvoir de négociation des travailleurs. Cependant, relier ces facteurs aux inégalités globales de revenus et aux inégalités de revenus des ménages n'est pas chose aisée, car les réformes de la réglementation et de l'action publique peuvent avoir des effets contradictoires sur l'emploi et les inégalités salariales dans le monde du travail.

Les éléments empiriques dont on dispose sur les principales forces motrices des inégalités demeurent très peu concluants, d'autant plus que les différentes études manquent de précision dans leurs définitions et concepts. Or l'évaluation des causes possibles du creusement des inégalités impose une définition particulièrement précise sur trois points : i) les inégalités elles-mêmes ; ii) la mondialisation ; et iii) les populations de référence.

Premièrement, l'utilisation du terme « inégalités » doit clairement préciser sur quoi et sur qui elles portent. Différents agrégats de revenus⁴ et sous-groupes de population seront affectés de manière variable par différentes forces motrices. Il est donc utile de se pencher sur les concepts suivants :

- Dispersion des salaires horaires parmi les travailleurs à plein temps (ou équivalent plein temps).
- Dispersion des salaires parmi les travailleurs (par exemple, salaire annuel, y compris du travail à temps partiel ou du travail pendant une partie seulement de l'année).
- Inégalités des revenus du travail individuels chez tous les travailleurs (y compris les indépendants).
- Inégalités des revenus du travail individuels dans l'ensemble de la population d'âge actif (y compris chez les inactifs, c'est-à-dire sans emploi).
- Inégalités des revenus du travail des ménages (y compris les revenus de tous les membres du foyer).
- Inégalités des revenus marchands des ménages (y compris les revenus du capital, de l'épargne et des transferts privés).
- Inégalités des revenus disponibles des ménages (avec prise en compte des transferts publics perçus en espèces et des taxes directes acquittées).
- Inégalités des revenus disponibles corrigés des ménages (avec prise en compte de la valeur des services publics de type santé ou éducation).

Le deuxième terme nécessitant une clarification est celui de « mondialisation ». La mondialisation économique présente différentes facettes⁵ qui sont susceptibles d'influer de manière diverse et potentiellement opposée sur les tendances des inégalités de revenus et de salaires :

- Intégration commerciale (mobilité des biens et des services).
- Intégration financière (mobilité des capitaux).
- Transferts de technologie (mobilité informationnelle).
- Délocalisation de la production (mobilité des entreprises).

- Migrations internationales (mobilité de la main-d'œuvre).

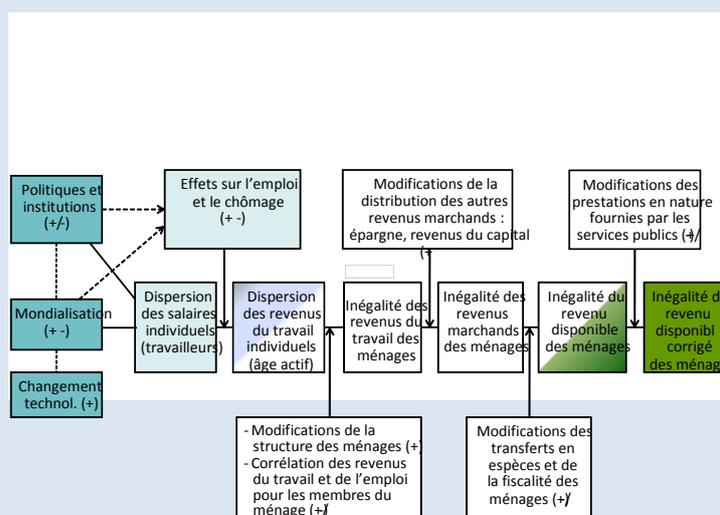
En troisième lieu, il faut être clair sur la population de référence examinée. La plupart des études analysant les moteurs des inégalités font référence aux inégalités de revenus dans l'ensemble de la population. Mais la mondialisation, le changement technologique et les réformes réglementaires ne touchent pas la population d'âge actif comme ils touchent les enfants et les seniors, notamment parce que les politiques très précises qui sont appliquées visent des besoins spécifiques. Les modifications apportées (jadis) aux dispositifs de retraite auront des effets sur la situation financière actuelle des retraités, par exemple, ce qui peut compliquer les constats et brouiller l'image. Les analyses effectuées dans le présent ouvrage sont axés sur la *population d'âge actif*, ce qui nous permet de dresser un tableau plus précis des processus à l'œuvre sur le marché du travail et sur la façon dont ils orientent les revenus des ménages⁶. Le cadre analytique du rapport est précisé à l'encadré 1.

Encadré 1. Cadre analytique et structure du rapport : une feuille de route

La mondialisation et le changement technologique en faveur des travailleurs qualifiés peuvent peser de manière multiple sur les politiques, tout comme les politiques peuvent, de leur côté, influencer sur les inégalités de revenu marchand et de revenu disponible final. Il serait donc malaisé d'élaborer un modèle empirique unique pour expliquer les évolutions des inégalités du revenu final des ménages à partir, de manière directe, de variables macroéconomiques. Nous avons donc adopté dans cette étude une démarche partielle et par étapes qui étudie séparément les causalités pertinentes existant entre les principales forces motrices et les inégalités de revenus.

Cette démarche est illustrée dans le schéma ci-après, qui décrit les différents liens que l'on rencontre entre les variables macroéconomiques explicatives et les inégalités de revenus des ménages. Le premier circuit suivi traverse l'impact des inégalités et des revenus du travail, des cadres bleu foncé aux cadres bleu clair. Les inégalités de revenus, dans ce cadre, sont évaluées en termes à la fois de dispersion salariale chez les travailleurs et de dispersion des revenus du travail individuels dans l'ensemble de la population d'âge actif, qui prend en compte le sous-emploi et l'inactivité. Le second circuit est la transmission des inégalités de revenus du travail aux inégalités de revenus des ménages, des cadres bleu clair aux cadres à fond blanc. Ce circuit comprend plusieurs étapes, qui prennent en compte l'importance de la dispersion des revenus du travail aux côtés d'autres facteurs (comme par exemple les évolutions structurelles des ménages et l'influence d'autres sources de revenu). Le troisième circuit est celui qui mène au revenu disponible final et corrigé des ménages, des cadres non grisés aux cadres grisés. Ce circuit prend en compte l'impact de la fiscalité et des transferts tant en espèces qu'en nature*.

Cadre d'analyse des inégalités de revenus utilisé dans le rapport



L'analyse empirique examine tout d'abord dans quelle mesure et de quelle manière les tendances de la mondialisation, des changements technologiques et des institutions et politiques se sont traduites en inégalités de salaires et de revenus. Elle détermine ensuite, dans une deuxième étape, dans quelle mesure les tendances des inégalités de revenus du travail sont responsables de modifications dans les inégalités de revenus. La troisième étape passe en revue les raisons potentielles d'évolution de l'efficacité redistributive des dispositifs d'imposition et de transfert dans le temps, ainsi que l'impact des services publics.

* Cette démarche partielle par étapes ne transcrit pas l'équilibre général exhaustif et la complexité dynamique du processus. À titre d'exemple, la mondialisation a également un impact direct sur la politique fiscale et la politique de transfert, et les institutions et politiques en ont un sur les évolutions de la distribution des revenus tirés de l'épargne ou du capital. Ces interactions ne sont toutefois pas modélisées dans le cadre analytique simplifié présenté ici.

À partir du cadre analytique décrit à l'encadré ci-dessus, le présent rapport traite des inégalités en trois parties. La première cherche à savoir si, et comment, les tendances de la mondialisation, du changement technologique et des institutions et politiques se sont traduites en inégalités des salaires et des revenus du travail. L'accent est mis sur la détermination des principales forces responsables d'une hausse de ces inégalités *dans*, plutôt qu'*entre*, les pays. La deuxième partie analyse la transition des inégalités de revenus du travail aux inégalités de revenus, en s'intéressant à des facteurs des inégalités de revenus du travail des ménages tels que l'impact de l'évolution structurelle familiale et d'autres sources de revenu contribuant au revenu disponible des ménages. La troisième partie analyse les raisons potentielles d'évolution de l'impact de la fiscalité et des systèmes de transfert dans les pays de l'OCDE. Elle s'intéresse aussi aux répercussions des services publics, en actualisant et en prolongeant les travaux présentés dans OCDE (2008). Elle aborde enfin l'incidence des tendances récentes des revenus les plus élevés sur la politique fiscale.

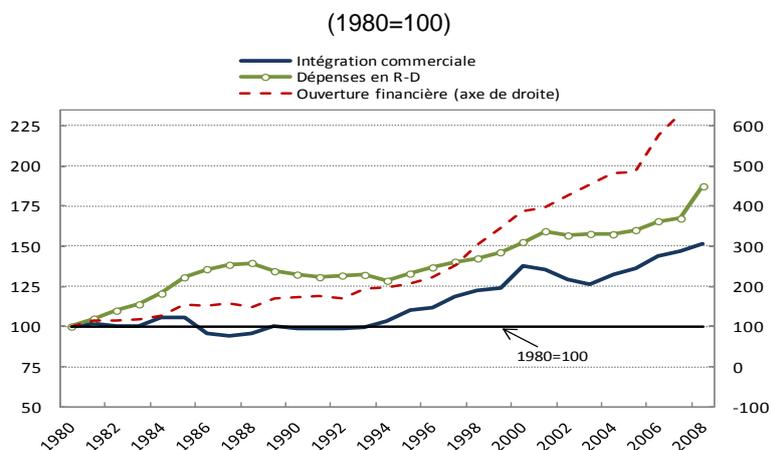
2. Quels sont les moteurs de la hausse des disparités de revenus du travail et de revenus en général ?

La mondialisation est-elle le premier responsable de l'accroissement des inégalités salariales ?

Ces dernières décennies, les pays de l'OCDE ont subi des évolutions structurelles importantes induites par une intégration plus étroite à l'économie mondiale et par des progrès technologiques rapides. Ces transformations ont souvent procuré aux travailleurs très qualifiés des gains plus forts que ceux engrangés par les travailleurs peu qualifiés, et ont ainsi influé sur la distribution des revenus du travail. L'écart croissant entre les revenus des travailleurs très qualifiés et ceux des travailleurs peu qualifiés tient à plusieurs facteurs. Premièrement, les progrès rapides de l'intégration des marchés commerciaux et financiers ont suscité un glissement relatif de la demande de main-d'œuvre au profit des travailleurs très qualifiés. En second lieu, le progrès technologique a lui aussi réorienté les technologies productives, tant dans l'industrie que dans les services, vers la main-d'œuvre qualifiée. Apparues au début des années 80, ces transformations structurelles se sont accélérées à compter du milieu des années 90 (graphique 3)⁷.

Graphique 3. L'intégration des marchés commerciaux et financiers et le progrès technologique ont avancé rapidement, notamment à compter du milieu des années 90

Évolutions de l'intégration commerciale, de l'ouverture financière et du changement technologique, moyenne de l'OCDE, 1980-2008



Note : L'intégration commerciale est la somme des importations et des exportations en pourcentage du PIB. L'ouverture financière est la somme des avoirs et engagements transfrontières en pourcentage du PIB. Les dépenses de R-D font référence aux dépenses de recherche-développement du secteur des entreprises en pourcentage du PIB.

Source : Base de données de l'OCDE sur les indicateurs des échanges ; Base de données External Wealth of Nations Mark II (EWN II), jeu de données du FMI ; et Principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE.

Au cours des 30 années précédant 2008, la part des échanges mondiaux dans le PIB mondial est passée d'un tiers environ à plus de la moitié (FMI, 2007). Sur cette période, l'intégration commerciale (somme des importations et des exportations en pourcentage du PIB) a doublé dans de nombreux pays de l'OCDE. Mais la mondialisation n'est pas qu'une question d'échanges de biens et de services ; elle concerne également l'investissement direct étranger. Les stocks sortants d'IDE ont fortement progressé dans tous les pays de l'OCDE, passant d'une moyenne inférieure à 5 % du PIB en 1980 à près de 50 % à la fin des années 2000. Les pays de l'OCDE ont vu l'effectif des multinationales et des implantations à l'étranger croître de manière substantielle, ce qui traduit une externalisation accrue de leurs activités. Il est courant d'affirmer que ces délocalisations pèsent de façon disproportionnée sur les emplois les moins qualifiés. La mondialisation est aussi allée de pair avec l'adoption rapide de nouvelles technologies qui ont pu pénaliser les travailleurs dépourvus des compétences nécessaires pour s'en servir de manière efficace. Le progrès technologique est donc souvent vu comme profitant de manière intrinsèque aux travailleurs qualifiés. Mais il n'est pas facile de démêler les différents effets de ces forces. Par exemple, le progrès technologique peut être renforcé par une intégration commerciale plus étroite alors que, simultanément, l'amélioration des installations de communication et des technologies peut engendrer une plus grande intégration commerciale.

Nous constatons dans cet ouvrage que ni l'intégration commerciale accrue, ni l'ouverture financière n'ont eu d'impact significatif sur les inégalités salariales ou les tendances de l'emploi de la zone OCDE. L'effet d'amplification des inégalités salariales imputable aux échanges semble neutre même lorsqu'on prend en compte les répercussions du surcroît de pénétration des importations en provenance des économies émergentes ; ce constat contredit l'idée préconçue selon laquelle les flux commerciaux pèseraient à la baisse sur les salaires de la main-d'œuvre du secteur manufacturier ou des services dans les pays de l'OCDE. Toutefois, la hausse des importations en provenance des pays à bas revenu a en effet tendance à renforcer la dispersion des salaires, même si ce constat ne vaut que pour les pays protégeant peu l'emploi par leur législation.

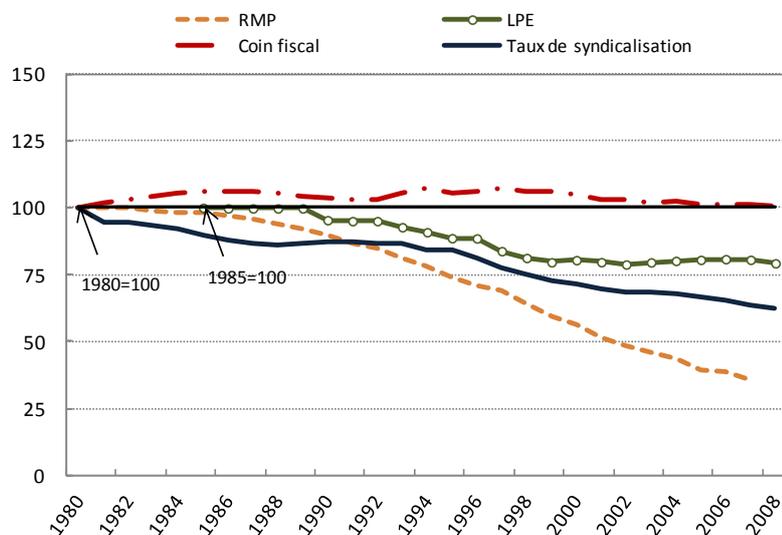
Néanmoins, l'étude montre aussi que la hausse des flux financiers et le changement technologique ont eu une incidence sur les inégalités. Les sorties croissantes d'IDE sont allées de pair avec des hausses des dispersions salariales, limitées cependant à la moitié supérieure de la distribution, tandis que le progrès technologique a contribué à l'accroissement des dispersions globales des salaires dans cette moitié supérieure principalement.

Impact des réformes de la réglementation

Au cours des deux décennies séparant 1980 de 2008, la plupart des pays de l'OCDE ont mené des réformes réglementaires visant à renforcer la concurrence sur les marchés des biens et des services et la capacité d'adaptation des marchés du travail. À titre d'exemple, tous les pays ont notablement assoupli leur réglementation des marchés de produits faisant obstacle à la concurrence, et nombre d'entre eux ont aussi relâché leur législation de protection de l'emploi (LPE) applicable aux titulaires de contrats temporaires. Les salaires minimums ont de leur côté reculé relativement aux salaires médians, dans différents pays, entre les années 80 et 2008. Les mécanismes de fixation des salaires ont eux aussi évolué : le taux de syndicalisation a reculé dans la plupart des pays, même si le taux de conventions collectives est, lui, resté plutôt stable au fil du temps. Plusieurs pays ont abaissé les taux de remplacement des prestations de chômage et, soucieux de promouvoir l'emploi parmi les travailleurs peu qualifiés, certains ont aussi diminué les taxes salariales pesant sur cette catégorie de travailleurs (graphique 4).

Graphique 4. Les réglementations et institutions des marchés de produits et du travail ont perdu de leur force

Évolutions de la réglementation des marchés de produits (RMP), de la législation de protection de l'emploi, du coin fiscal et de la syndicalisation, moyenne de l'OCDE, 1980-2008 (1980=100)



Note: La « RMP » est un indicateur synthétique de la réglementation des marchés de produits. La « LPE » est un indicateur synthétique de la sévérité de la législation générale de protection de l'emploi (disponible uniquement depuis 1985). Le « coin fiscal » fait référence à un travailleur moyen et désigne la somme de la taxation du revenu et des taxes salariales acquittées par l'employeur et par le salarié en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre. Le « taux de syndicalisation » est le nombre de syndiqués en proportion de l'ensemble des salariés susceptibles de l'être.

Source : Voir chapitre 1, graphique 1.18.

Ces évolutions des politiques et des institutions ont eu une influence sur la manière dont la mondialisation et le changement technologique se sont répercutés sous forme d'évolutions de la distribution. D'un côté, des éléments empiriques anciens démontrent le net impact positif des réformes sur les *niveaux d'emploi* (voir par exemple OCDE, 2006). En particulier, on a pu démontrer que le

renforcement de la concurrence sur les marchés de produits accroissait l'emploi global en diminuant les rentes de marché et en augmentant l'activité, ce qui avait un effet d'entraînement sur la demande de main-d'œuvre (Blanchard et Giavazzi, 2003 ; Spector, 2004 ; Messina, 2003 ; Fiori *et al.*, 2007 ; Bassanini et Duval, 2006). Certains éléments montrent aussi que la baisse des taux d'indemnisation du chômage et des coïns fiscaux s'accompagnait d'une progression de l'emploi. Les analyses du chapitre 3 confirment ces constats. À l'exception de la LPE, tous les aspects des changements réglementaires et institutionnels qui ont été analysés ont exercé un net impact positif sur le taux d'emploi.

D'un autre côté, la plupart des réformes de l'action publique et des institutions ont aussi contribué au creusement des *disparités salariales*, au moment où davantage de travailleurs peu rémunérés trouvaient un emploi et où les travailleurs très qualifiés commençaient à bénéficier davantage du surcroît du dynamisme de l'économie. Différentes études ont par le passé décrit une relation entre d'une part la moindre sévérité de la LPE et le recul du taux de syndicalisation et de conventions collectives et, d'autre part, une plus forte dispersion salariale parmi les actifs (par exemple, Koeninger *et al.*, 2007 ; Visser et Cecchi, 2009 ; Wallerstein, 1999). Les analyses du chapitre 2 confirment que nombre de dimensions de la réforme des réglementations et du changement institutionnel ont eu un impact sur la hausse des inégalités salariales. L'assouplissement de la réglementation des marchés de produits, par exemple, a contribué à cette hausse dans la zone OCDE. La diminution des rentes de marché et le surcroît de concurrence ont engendré une demande plus forte de main-d'œuvre qualifiée et une plus grande dispersion de la structure salariale. La baisse des coïns fiscaux a elle aussi contribué à l'accroissement des dispersions salariales. La diminution graduelle du taux d'indemnisation des travailleurs à bas salaires se trouvant au chômage (mais pas de ceux qui touchent le salaire moyen) a également renforcé les dispersions salariales, puisqu'un taux de remplacement moindre est synonyme d'un salaire de réserve moindre. En outre, l'assouplissement de la LPE va de pair avec une plus grande dispersion salariale, sous l'effet exclusif des réformes de la législation concernant les travailleurs temporaires.

Il importe donc d'insister sur le fait que les évolutions réglementaires et institutionnelles ont en général des effets contrastés sur l'emploi et la distribution salariale, c'est-à-dire qu'elles tendent à accroître les débouchés du marché du travail tout en creusant les disparités salariales. Toutefois, l'influence *conjuguée* de ces facteurs sur les inégalités *globales* et sur les inégalités de revenus des ménages est moins claire. Augmenter les possibilités d'emploi pour les catégories sous-représentées pourrait rehausser les revenus marchands de certains ménages et augmenter les ressources globales disponibles pour la redistribution. Simultanément, les hausses du taux global d'emploi n'ont pas nécessairement d'impact réducteur direct sur les inégalités de revenus des ménages (voir par exemple OIT, 2008).

Les analyses du chapitre 3 sont une première étape dans la réponse à la question portant sur l'effet « global » des évolutions réglementaires et institutionnelles. Elles calculent les contributions relatives du taux d'emploi et de l'effet des inégalités salariales, respectivement, à une estimation des « inégalités globales de revenus » dans l'ensemble de la population d'âge actif (c'est-à-dire travailleurs comme sans emploi). On observe, lorsqu'on cumule les effets « emploi » et « salaire », qu'ils ont tendance à s'annuler l'un l'autre, et que l'effet net des réformes de la réglementation sur les tendances des « inégalités globales de revenus » reste indéterminé dans la plupart des cas.

Comme l'estimation des « inégalités globales de revenus » est sensible à l'hypothèse concernant le « revenu potentiel » des sans emploi, le chapitre 3 fournit des bornes supérieure et inférieure de l'effet « emploi » et de l'effet « salaire ». Dans le scénario à borne inférieure (qui fait l'hypothèse d'un revenu nul pour les sans emploi), certaines réformes de la réglementation (comme par exemple des évolutions de la syndicalisation et des coïns fiscaux) a pu avoir un effet global égalisateur. Dans le scénario à borne supérieure (qui impute un salaire « fictif » aux sans emploi), certaines réformes (comme les évolutions de la RMP et des taux d'indemnisation du chômage) ont pu avoir un effet global d'amplification des

inégalités. Dans les deux scénarios, les évolutions de la LPE ont eu un effet global d'amplification des inégalités.

Pour terminer, les résultats de l'étude mettent en exergue le rôle central de l'éducation. La hausse de l'offre de travail qualifié compense de manière considérable la progression de la dispersion salariale associée au progrès technologique, aux réformes de la réglementation et aux transformations institutionnelles. L'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre a elle aussi eu un impact notable sur la croissance de l'emploi. Ainsi, la progression du niveau d'études moyen semble avoir été le tout premier facteur contribuant non seulement à une diminution de la dispersion salariale chez les travailleurs, mais aussi à une hausse des taux d'emploi. Sur la base de ces résultats, l'évolution des inégalités salariales dans la zone OCDE au cours de ces dernières décennies pourrait être vue pour l'essentiel comme la différence entre la demande et l'offre de compétences ou, comme l'a très bien résumé Tinbergen (1975), le résultat d'une « course entre instruction et technologie » (tableau 2).

Tableau 2. Les tendances technologiques, éducatives et des politiques publiques ont été les principaux ressorts des variations des inégalités salariales et de l'emploi dans la zone OCDE

Synthèse des résultats des régressions des chapitres 2 et 3

| | Impact économique sur | | Impact sur les variations des inégalités "globales" estimées des revenus |
|---|----------------------------|------------------|--|
| | La dispersion des salaires | Le taux d'emploi | |
| <u>Mondialisation et technologie</u> | | | |
| Intégration commerciale | = | = | = |
| Déréglementation de l'IDE | = | = | = |
| Progrès technologique | + (**) | = | + |
| <u>Politiques et institutions</u> | | | |
| Baisse du taux de conventions collectives | + (*) | + (***) | = / - |
| Déréglementation des marchés de produits | + (**) | + (**) | + / = / - |
| Relâchement de la législation de protection de l'emploi (LPE) | + (***) | = | + |
| Baisse des coins fiscaux | + (***) | ++ (***) | = / - |
| Baisse du taux d'indemnisation du chômage | + (***) | + (***) | + / = / - |
| <u>Autre variable de contrôle</u> | | | |
| Augmentation des qualifications (hausse du niveau d'études) | - (***) | + (***) | -- |

Note : Résultats synthétiques issus d'une analyse de régression groupée (modèle à effets fixes tenant compte de l'écart de production, des taux d'emploi féminin et des parts d'emploi par secteur), couvrant 22 pays de l'OCDE sur la période 1980-2008 (352 observations).

Les dispersions salariales sont définies comme étant le rapport entre le décile des plus hautes rémunérations et celui des plus basses rémunérations (ratio D9/D1). L'intégration commerciale fait référence aux séries épurées de la tendance de l'exposition totale aux échanges. Le progrès technologique fait référence aux séries épurées de la tendance des dépenses de recherche-développement du secteur des entreprises en pourcentage du PIB.

Un signe positif/négatif indique un effet d'accroissement/de baisse des idispersions de salaires et taux d'emploi. "+" (ou "-") indique que le coefficient normalisé est positif (ou négatif) et inférieur à un tiers (0.33) pour une variation d'un écart-type de l'unité, et "++" (ou "--") que le coefficient normalisé est égal ou supérieur à 0.33. Les valeurs entre parenthèses (***, **, *) indiquent que le coefficient estimé est significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 % respectivement. "=" signale une estimation non significative (à un seuil inférieur à celui de 10 %) indépendamment de la valeur du coefficient.

Source : Chapitre 3, tableau 3.3.

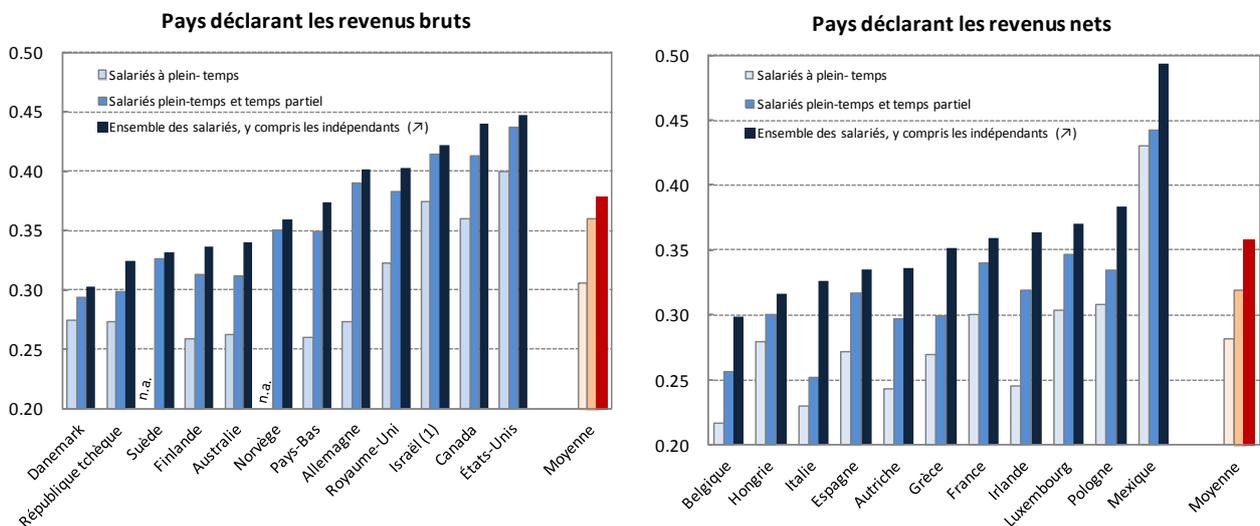
Les évolutions de la durée du travail favorisent les revenus les plus élevés

Les types d'emplois et l'aménagement du temps de travail constituent un autre facteur important en matière d'inégalités de revenus du travail. Bien que des catégories jadis sous-représentées, à l'instar des femmes, prennent de plus en plus part au marché du travail, elles ne travaillent souvent qu'à temps partiel et souffrent généralement d'un écart de salaire par rapport aux hommes. Il se peut que les variations internationales observées dans la durée du travail soient dues à des différences de conditions macroéconomiques, mais aussi à des disparités d'offre de travail et des différences dans les politiques menées, comme par exemple une préférence pour le travail à temps partiel ou la rigueur des réglementations régissant la durée du travail.

Dans l'ensemble de la zone OCDE, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est passée en moyenne de 11 % au début des années 90 à quelque 16 % à la fin des années 2000, les progressions les plus fortes s'observant dans certains pays européens, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas (OCDE, 2010). S'il offre des possibilités d'emploi adaptées aux catégories de travailleurs classiquement sous-représentés, le travail à temps partiel a également contribué à creuser les écarts observés dans la distribution des salaires. De fait, si l'on ajoute les travailleurs à temps partiel à la distribution des revenus bruts du travail à plein temps, on accroît le coefficient de Gini des inégalités de plus de cinq points de pourcentage en moyenne, et d'encore deux points si les travailleurs indépendants sont pris en compte (graphique 5).

Graphique 5. L'ampleur des inégalités de revenus du travail est beaucoup plus forte si l'on prend en compte les travailleurs à temps partiel et les travailleurs indépendants

Inégalités de revenus du travail (coefficients de Gini) des travailleurs à temps plein, des travailleurs à temps partiel et de l'ensemble des travailleurs y compris indépendants, milieu des années 2000



Note : Individus d'âge actif membres d'un ménage actif. Les pays sont présentés par ordre croissant d'inégalité des revenus pour l'ensemble des travailleurs.

Les données portent sur une année entre 2003 et 2005, sauf pour la France et la Belgique (2000).

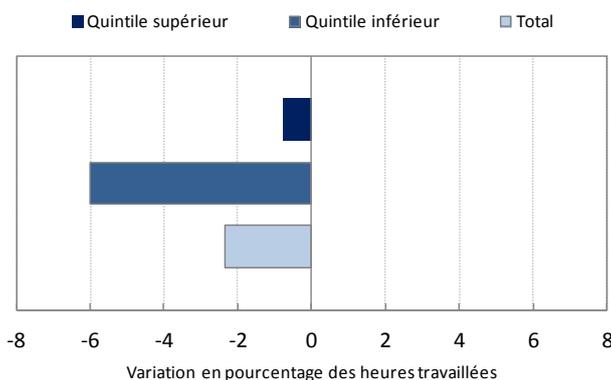
1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Chapitre 4, graphique 4.1.

Néanmoins, les évolutions de l'aménagement du temps de travail ont pesé différemment sur les travailleurs bien et faiblement rémunérés. La durée annuelle moyenne du travail des salariés a légèrement reculé dans la majorité des pays de l'OCDE entre la fin des années 90 et 2008. Toutefois, un nombre plus grand d'heures de travail a été perdu parmi les bas que parmi les hauts salaires, ce qui a à la fois contribué à creuser les inégalités de revenus du travail. Dans de nombreux pays, on a observé une tendance à l'accroissement de l'écart existant entre les hauts et les bas salaires s'agissant du nombre d'heures travaillées.

Graphique 6. Le nombre d'heures travaillées a reculé davantage parmi les bas salaires

Tendances du nombre annuel d'heures travaillées dans les quintiles inférieur et supérieur de travailleurs, moyenne de l'OCDE, milieu des années 80-milieu des années 2000



Note : Travailleurs rémunérés d'âge actif.

Source : Chapitre 4, graphique 4.5.

Les variations du salaire horaire continuent d'expliquer la plus grande part du *niveau* des inégalités brutes de revenus du travail de l'ensemble des travailleurs dans la plupart des pays (55-63 % en moyenne). Toutefois, comme l'illustre le graphique 6, les *évolutions* chronologiques de ces inégalités semblent dues tout autant aux tendances du nombre d'heures travaillées.

Les évolutions structurelles des ménages jouent-elles un rôle dans les inégalités de revenus ?

Ces dernières décennies, la structure des ménages a profondément changé dans les pays de l'OCDE. On dénombre aujourd'hui *plus de ménages de célibataires*, avec ou sans enfant, que jamais auparavant : leur part parmi les ménages d'âge actif a augmenté dans tous les pays de l'OCDE, passant d'une moyenne de 15 % à la fin des années 80 à 20 % au milieu des années 2000. Or les ménages plus petits tirent un moindre parti de l'épargne découlant de la mutualisation des ressources et du partage des dépenses. La tendance à la réduction de la taille des ménages est donc susceptible d'accroître les inégalités de revenus du travail et de revenus en général.

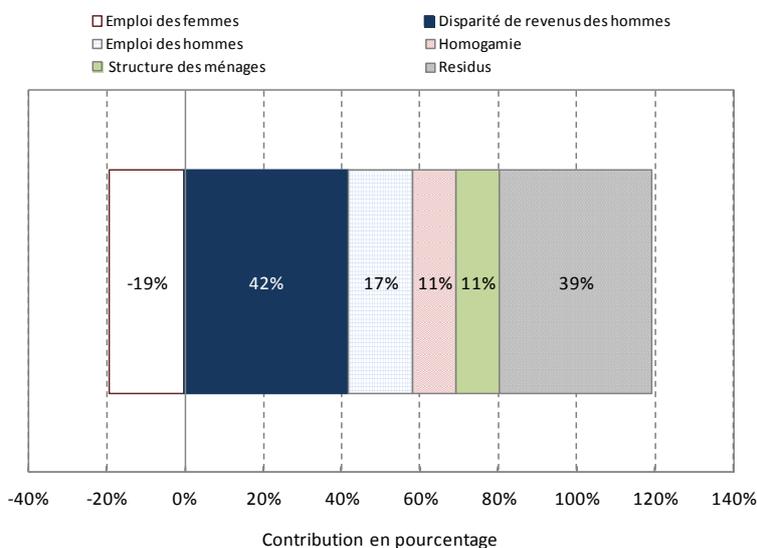
Dans les ménages en couple, les épouses des travailleurs les mieux rémunérés sont celles dont le taux d'emploi a le plus progressé. On observe également dans tous les pays une hausse du phénomène dit d'*homogamie*, c'est-à-dire de la propension des individus les mieux rémunérés à avoir un conjoint appartenant à la même tranche de revenus (à l'instar par exemple de médecins, plutôt mariés à un autre médecin qu'à une infirmière). Aujourd'hui, 40 % des couples biactifs appartiennent au même décile de revenu, ou à des déciles de revenu adjacents, contre 33 % il y a une vingtaine d'années.

Ces tendances ont contribué, au cours de la période étudiée, à une hausse des inégalités de revenus des ménages. Certains observateurs ont même estimé que les évolutions de la constitution des familles étaient la principale raison de cette hausse. Daly et Valletta (2006), par exemple, laissent entendre que la majeure partie de la croissance des inégalités aux États-Unis est imputable à l'augmentation du nombre de ménages de célibataires, tandis que plusieurs études indiquent de leur côté que la corrélation croissante des revenus des époux des ménages en couple contribue de manière significative au creusement des inégalités (Cancian et Reed, 1999 ; Hyslop, 2001 ; Schwartz, 2010). Il importe, pour une appréciation globale, de prendre en compte l'effet à la fois de ces évolutions démographiques et des évolutions davantage liées au marché du travail.

Nous constatons dans le présent rapport que les évolutions structurelles des ménages ont joué un rôle beaucoup plus modeste dans la hausse des inégalités que les évolutions liées exclusivement au marché du travail. L'analyse effectuée au chapitre 5 suggère ainsi que la progression des disparités de revenus masculins est le principal facteur des inégalités des revenus des ménages. Selon le pays, elle a représenté entre un tiers et la moitié de la hausse globale. L'accroissement des débouchés professionnels pour les femmes, toutefois, a agi dans un sens opposé dans tous les pays, contribuant à une distribution plus égale des revenus des ménages. Enfin, les évolutions structurelles des ménages (homogamie et augmentation du nombre de ménages de célibataires) ont creusé les inégalités de revenus des ménages, quoique dans une moindre mesure qu'il n'est souvent suggéré (graphique 7). Ces observations valent pour tous les pays.

Graphique 7. Les évolutions démographiques expliquent moins les évolutions de la distribution des revenus des ménages que les tendances du marché du travail

Contributions en pourcentage aux évolutions des inégalités de revenus des ménages, moyenne de l'OCDE, milieu des années 80-milieu des années 2000



Note : Population d'âge actif vivant dans un ménage dont le chef est d'âge actif. Les revenus des ménages sont calculés par addition des revenus de tous les membres du foyer, corrigés des disparités de taille des ménages à l'aide d'une échelle d'équivalence (racine carrée de la taille du ménage). Les contributions en pourcentage des facteurs estimés ont été calculées à l'aide d'une méthode de décomposition reposant sur l'imposition d'éléments contrefactuels précis tels que : « Quelle aurait été la distribution récente des revenus si les attributs des travailleurs avaient conservé leur niveau initial ? ». Le résidu indique l'importance des facteurs non mesurés. Parmi ceux-ci figurent les autres évolutions des caractéristiques des ménages telles que les tendances en termes de vieillissement ou de migrations.

Source : Chapitre 5, graphique 5.9.

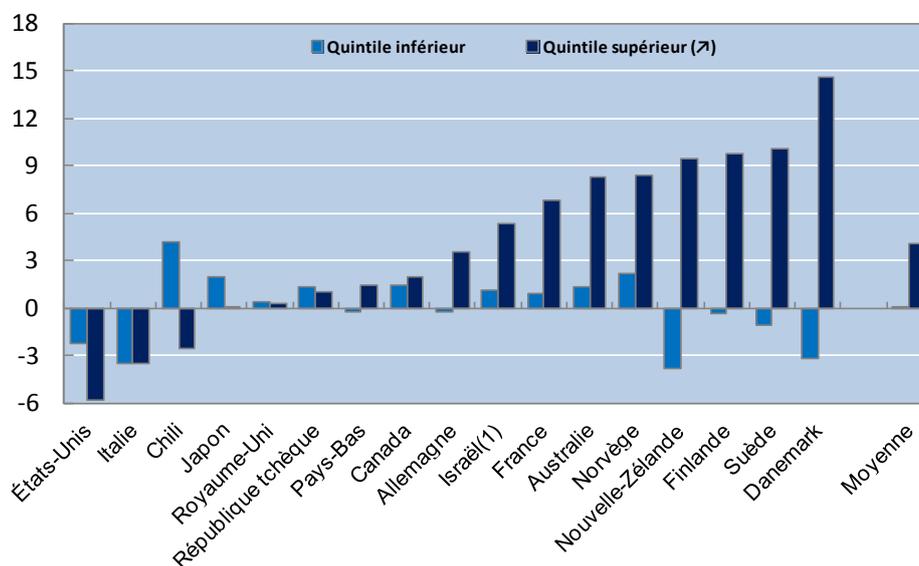
Au-delà des revenus du travail : l'impact des revenus du capital et du travail indépendant

Les évolutions de la distribution des revenus du travail représentent la majeure partie, mais pas la totalité, des tendances inégalitaires qui frappent les *revenus* des ménages de la zone OCDE. La distribution des revenus tirés du capital, du patrimoine immobilier, des investissements et de l'épargne, ainsi que les transferts privés, représente un moteur des inégalités de revenus qui fait l'objet, dans la zone OCDE, de nombreux débats. Ces deux dernières décennies ont vu une amplification des inégalités de cette nature. Entre le milieu des années 80 et la fin des années 2000, les *revenus du capital*, en particulier, ont connu une plus forte hausse moyenne des inégalités que les revenus du travail dans les deux tiers des pays de l'OCDE.

Mais quelle est l'importance de la part des revenus du capital dans les revenus des ménages ? Bien qu'elle ait progressé dans la plupart des pays, elle a conservé un niveau moyen modéré de l'ordre de 7 % du revenu total. Sans surprise, les augmentations de la part des revenus du capital ont été dues pour l'essentiel à des mouvements dans la partie *supérieure* de la distribution (graphique 8). Les parts des revenus du capital ont progressé particulièrement vite dans les pays nordiques et en Nouvelle-Zélande. Par rapport aux revenus du travail, la contribution des revenus du capital aux inégalités de revenus des ménages a été faible, même si elle a progressé dans les années 90 et 2000. Bien que les revenus du travail restent le premier facteur de l'inégalité des revenus dans tous les pays de l'OCDE et quelle que soit l'année, leur contribution relative aux inégalités de revenus a la plupart du temps reculé, notamment à partir du milieu des années 90.

Graphique 8. Les revenus du capital ont gagné de l'importance dans les revenus des ménages, mais principalement dans les ménages riches

Évolutions en points de pourcentage de la part des revenus du capital dans l'ensemble des revenus des ménages, milieu des années 80 à fin des années 2000



1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : chapitre 6, tableau 6.2.

Le travail indépendant peut aussi avoir un impact sur les inégalités globales de revenus du travail car le revenu qu'il génère est beaucoup plus inégalement distribué que les salaires, comme le montre le graphique 5. En outre, les travailleurs indépendants se concentrent de manière disproportionnée à l'extrémité inférieure et au centre de la distribution dans la plupart des pays de l'OCDE. Toutefois,

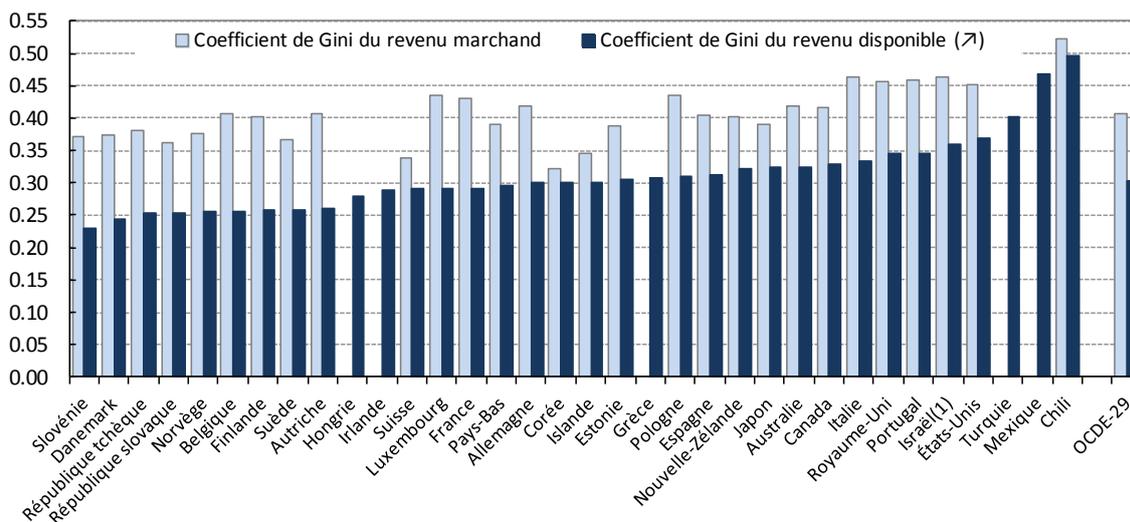
l'incidence du travail indépendant sur les inégalités globales demeure modeste. En effet, la part des revenus du travail indépendant a reculé dans la plupart des pays, et n'a représenté qu'une relativement petite proportion des revenus bruts du travail, entre 3 et 13 % selon le pays. Les revenus du travail indépendant ont ainsi contribué généralement à moins de 15 % des inégalités globales pour l'ensemble des travailleurs, avec une faible variation au cours de la période étudiée.

La fiscalité et le dispositif de protection sociale ont-ils perdu de leur efficacité redistributive pour les revenus ?

Dans tous les pays de l'OCDE, les transferts publics en espèces ainsi que l'imposition du revenu et les cotisations sociales ont joué un rôle majeur dans la réduction des inégalités de revenus marchands. On estime que pris ensemble, ils ont diminué ces inégalités dans la population d'âge actif (coefficient de Gini) d'une moyenne d'un quart environ dans la zone OCDE. Cet effet redistributif a été plus marqué dans les pays nordiques, en Belgique et en Allemagne, mais inférieur à la moyenne au Chili, en Corée, aux États-Unis, en Islande et en Suisse (graphique 9).

Graphique 9. La distribution des revenus marchands est beaucoup plus inégale que celle des revenus nets

Inégalités (coefficient de Gini) des revenus marchands et du revenu disponible (net) dans la zone OCDE, individus d'âge actif, fin des années 2000



Note : « Fin des années 2000 » désigne une année comprise entre 2006 et 2009. La moyenne de l'OCDE exclut la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Mexique et la Turquie (en l'absence d'informations disponibles sur les revenus marchands). L'âge actif désigne la tranche d'âge 18-65 ans. Les pays sont classés par ordre croissant d'inégalité de revenu disponible.

1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Chapitre 6, graphique 6.1.

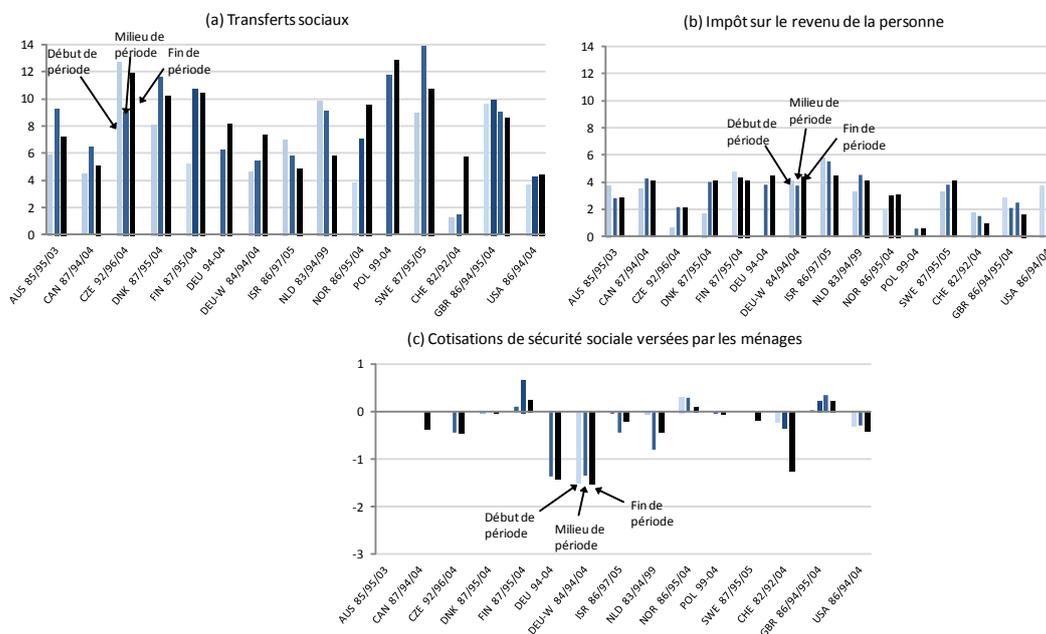
Dans la plupart des pays, la redistribution a globalement progressé au cours de la période étudiée. Les politiques fiscale et sociale ont donc compensé une partie des fortes hausses des inégalités des revenus marchands, même si elles semblent avoir perdu en efficacité dans ce domaine depuis le milieu des années 90. Jusqu'alors en effet, les dispositifs fiscaux et sociaux de nombreux pays de l'OCDE compensaient plus de la moitié de la hausse des inégalités des revenus marchands. En revanche, alors que ces inégalités ont poursuivi leur progression après le milieu des années 90, la plus grande part de l'effet de stabilisation des impôts et des prestations sur les inégalités de revenus des ménages a reculé (graphique 10).

Pourquoi le dispositif fiscal et social est-il devenu moins redistributif depuis le milieu des années 90 ? La redistribution en espèces repose sur trois instruments : les prestations, l'imposition du revenu et les cotisations sociales. Globalement, les tendances redistributives ont été surtout soumises aux *prestations* ou, pour être plus précis, aux évolutions de leur générosité et des modalités de leur perception. Les fluctuations des effectifs de chômeurs et les réformes des critères d'octroi des prestations semblent avoir été des facteurs particulièrement importants, tandis que le ciblage des prestations paraît avoir joué un rôle moindre. Si les gouvernements ont globalement dépensé davantage en prestations, les transferts ne sont pas devenus plus progressifs⁸. En outre, les dépenses consacrées à des prestations de chômage ont évolué vers des prestations « inactives », ce qui a baissé les taux d'activité et, ainsi, exacerbé la tendance à la hausse des inégalités de revenus marchands.

Malgré les gains importants qu'engrangent les travailleurs à haut revenu de certains pays, *l'imposition du revenu* a joué un rôle relativement mineur de modération des tendances à la hausse des inégalités. La raison en est que les tendances à la baisse de l'imposition du revenu d'un côté, et à une plus grande progressivité de la taxation de l'autre, ont eu des effets redistributifs opposés et se sont en partie annulés. Enfin, en raison de leur structure relativement forfaitaire, les *cotisations sociales* ont eu un effet redistributif minime. Là où existaient des plafonds de contribution, elles ont même pu avoir été régressives. Malgré leur importance croissante en tant que source de revenu (passant d'une moyenne de 8 % du PIB en 1985 dans la zone OCDE à près de 11 % en 2005), les cotisations sociales n'ont donc pas eu de rôle essentiel de modification directe de la redistribution.

Graphique 10. Dans un contexte de hausse des inégalités de revenus marchands, la redistribution par l'impôt et les transferts est devenue moins efficace dans de nombreux pays

Évolution de la redistribution en espèces des transferts sociaux, de l'impôt sur le revenu de la personne et des cotisations de sécurité sociale, milieu des années 80 au milieu des années 2000



Note : La redistribution est la différence entre les coefficients de Gini avant et après l'imposition, la prestation ou la cotisation respective. Les ménages sont ceux comptant un chef de famille d'âge actif.

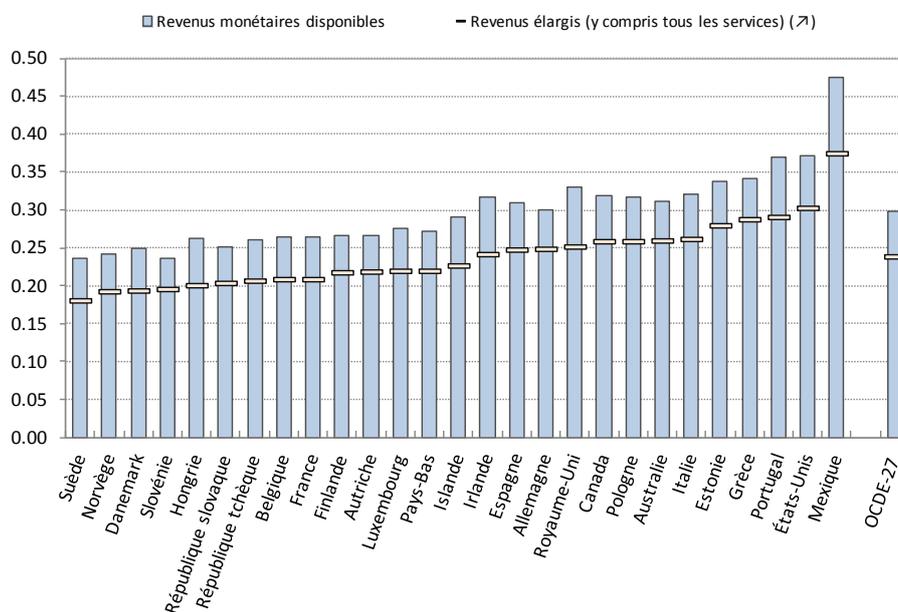
Source : Chapitre 7, graphique 7.3.

Quel est le pouvoir redistributif des transferts en nature assurés par les services publics ?

La redistribution ne se fait pas qu'en espèces. Les gouvernements dépensent autant (quelque 13 % du PIB) en *services sociaux publics* (éducation, santé, accueil, etc.) qu'en prestations en espèces. Certains pays – pays anglophones et nordiques, Corée, Mexique – dépensent même beaucoup plus pour les premiers. Si l'objectif principal des services sociaux n'est pas de redistribuer, mais bien de fournir une instruction décente, des soins de santé de base et un niveau de vie acceptable pour tous, leur fonction est bien redistributive. Dans l'ensemble de la zone OCDE, ils ont réduit les inégalités de revenus d'un cinquième en moyenne (graphique 11), et leur part du PIB et leur impact redistributif sont restés constants tout au long des années 2000⁹.

Graphique 11. Les prestations en nature fournies par les services publics sont redistributives dans tous les pays de l'OCDE

Inégalités de revenus des ménages (coefficients de Gini) avant et après prise en compte des services d'éducation, de santé, de logement social et d'accueil, 2007



Note : Les pays sont classés par ordre croissant d'inégalités de revenu étendu, c'est-à-dire de revenu disponible corrigé de la valeur monétaire des services d'éducation, de santé, de logement social et d'accueil des enfants et personnes âgées.

Source : Chapitre 8, tableau 8.2.

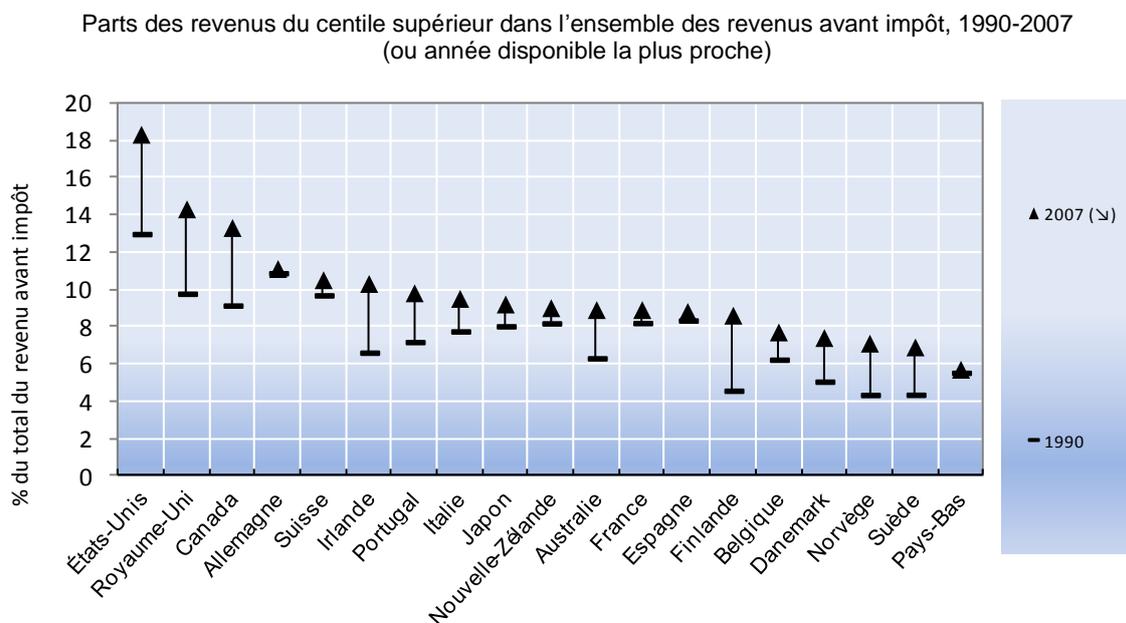
La progression de la part des revenus les plus élevés : quelles conséquences pour la politique fiscale ?

Au cours des trois décennies 1980-2010, dans tous les pays mais avec des variations nationales importantes, on a observé une hausse de la part des revenus élevés dans l'ensemble des revenus bruts. C'est aux États-Unis que cette progression a été la plus marquée : avant la crise financière et économique de 2008, la part du centile le plus riche de l'ensemble des revenus était proche de 20 %. Elle était également importante dans un certain nombre d'autres pays anglophones (Australie, Canada, Irlande et Royaume-Uni). Ailleurs, l'augmentation est souvent plus forte dans les pays scandinaves et méditerranéens que dans ceux d'Europe continentale (graphique 12).

Les revenus ont connu un surcroît de concentration y compris dans le groupe des revenus les plus élevés (Atkinson *et al.*, 2011). Aux États-Unis, par exemple, la part du dixième de centile supérieur (0.1 %) a augmenté de 1.5 point de pourcentage entre 1980 et 2008.

dans l'ensemble des revenus avant impôt a quadruplé au cours des 30 années précédant 2008. Juste avant la récession mondiale, cette tranche représentait quelque 8 % de l'ensemble des revenus avant impôt aux États-Unis, 4 à 5 % au Canada, au Royaume-Uni et en Suisse, et près de 3 % en Australie, en France et en Nouvelle-Zélande (chapitre 9).

Graphique 12. La part des revenus les plus élevés a progressé, notamment dans les pays anglophones



Note : Les valeurs 2007 se réfèrent à l'année 2006 pour la Belgique, la France et la Suisse ; 2005 pour l'Espagne, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; 2004 pour la Finlande ; et 2000 pour l'Allemagne et l'Irlande. Les pays sont classés par part décroissante de la dernière année.

Source : Chapitre 9, graphique 9.A2.2.

Plusieurs raisons expliquent que la part des revenus supérieurs ait explosé dans les années 90 et 2000. Parmi elles figurent la mondialisation du marché des compétences et le recours croissant à la rémunération à la performance, qui a tout particulièrement bénéficié aux dirigeants et aux financiers, ainsi que les évolutions des normes de rémunération. Les réactions comportementales aux diminutions des taux marginaux d'imposition ont également joué un rôle significatif. Les taux supérieurs de l'imposition du revenu des personnes physiques, qui avoisinaient 60 à 70 % dans les grands pays de l'OCDE, ont reflué aux alentours de 40 % en moyenne à la fin des années 2000.

Ces taux marginaux indiquent le montant de l'imposition du dernier dollar (euro, etc.) gagné, et donc le caractère incitatif de la fiscalité. Toutefois, les effets redistributifs de celle-ci dépendent du pourcentage du revenu total qui est effectivement acquitté en impôt, ce que l'on appelle le « taux d'imposition effectif ». Juste avant le ralentissement mondial de 2008-09, les taux d'imposition effectifs de la tranche supérieure oscillaient entre 35 et 38 % dans un groupe de pays de l'OCDE caractéristiques (Australie, Belgique, Canada, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède). Le fait que la part des bénéficiaires d'un revenu supérieur augmente dans le revenu total est un signe que leur aptitude à s'acquitter de l'impôt a augmenté et que des réformes fiscales progressives pourraient donc être efficaces. En particulier, les réformes fiscales qui augmentent le taux moyen d'imposition sans relever les taux marginaux (par exemple, en diminuant les allègements d'impôt) pourraient permettre une plus grande redistribution sans trop entamer leur caractère incitatif.

3. Enseignements à tirer pour l'action publique

La hausse des inégalités crée des défis économiques, sociaux et politiques. Elle peut casser l'ascenseur social et rendre plus difficile la juste rétribution des individus talentueux et travailleurs. La mobilité intergénérationnelle des revenus du travail est faible dans les pays très inégalitaires que sont par exemple les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni, et beaucoup plus forte dans les pays nordiques, où les revenus se distribuent plus également (OCDE, 2008). Les déséquilibres qui en résultent au niveau des débouchés de chacun ne manqueront pas de peser sur la performance économique générale, même si le lien de causalité n'est pas direct. Les inégalités soulèvent aussi des défis politiques, car elles nourrissent un certain ressentiment social et engendrent une instabilité politique. Elles peuvent aussi nourrir le populisme, le protectionnisme et un courant antimondialiste. Les peuples ne supporteront plus le libre-échange et l'ouverture des marchés s'ils estiment y perdre quand un petit groupe de gagnants ne cesse de s'enrichir.

La réforme des politiques fiscales et sociales est la manière la plus directe et la plus puissante d'accroître les effets redistributifs. Les fortes pertes durables que subissent les petits revenus en période de récession soulignent l'importance de politiques de soutien des revenus bien ciblées. Les transferts publics – en espèces comme en nature – ont un grand rôle à jouer pour garantir que les ménages à bas revenu ne régressent pas davantage encore sur l'échelle des revenus.

À l'autre extrémité du spectre, la stabilité relative des revenus élevés et leurs tendances de plus long terme doivent rester présentes à l'esprit de ceux qui élaborent des réformes plus larges des politiques redistributives. Il peut s'avérer nécessaire de voir si les *dispositions fiscales* en vigueur restent optimales du point de vue de l'équité et des obligations de recettes courantes, en particulier lorsque la part de la charge fiscale globale supportée par les hauts revenus a reculé ces dernières années (par exemple parce que les barèmes d'imposition deviennent uniformes et/ou que les dépenses fiscales bénéficient essentiellement aux groupes ayant les revenus les plus élevés).

Mais des stratégies redistributives qui ne s'appuieraient que sur les transferts publics et la fiscalité ne seraient ni efficaces ni financièrement pérennes. Tout d'abord, une conception erronée des réformes des prestations et de la fiscalité peut avoir des effets désincitatifs contre-productifs. Ensuite, la plupart des pays de l'OCDE évoluent en ce moment dans un espace budgétaire restreint qui incite fortement à réduire les dépenses sociales publiques et à relever les impôts. *Faire progresser l'emploi* peut contribuer à combattre durablement les inégalités de revenus, à condition que les gains d'emploi concernent des postes offrant des perspectives de carrière. Les politiques d'*amélioration quantitative et qualitative de l'emploi* sont plus importantes que jamais.

Les autorités sont donc confrontées au grand défi qui consiste à faciliter et encourager l'*accès à l'emploi* des catégories sous-représentées : jeunes, seniors, femmes, migrants. Le besoin concerne non seulement de nouveaux emplois, mais aussi des emplois permettant d'éviter la pauvreté, ou d'en sortir. La récente tendance haussière des taux de pauvreté des personnes pourvues d'un emploi indique que la qualité de l'emploi est devenue un sujet de préoccupation pour un nombre croissant de travailleurs. Il faut, pour réduire les inégalités de revenus, mener des réformes qui s'attaquent aux inégalités du marché du travail, à l'instar de celles qui existent entre les formes d'emploi standard et non standard. Les enseignements tirés de la Stratégie pour l'emploi (OCDE, 2006) adaptés à l'expérience récente fournissent d'importantes lignes directrices à cet égard, au profit par exemple de mesures plus équilibrées entre les contrats temporaires et les contrats permanents.

Enfin, les politiques d'investissement dans le *capital humain* de la main-d'œuvre sont essentielles. Ces deux dernières décennies, la tendance à la hausse du niveau de fin d'études a été l'un des principaux éléments contrecarrant le creusement sous-jacent et de long terme des inégalités de revenus. Les politiques qui favorisent l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre sont par conséquent des ressorts

essentiels pour inverser cette tendance inégalitaire croissante.

Les politiques relatives au capital humain comportent deux volets. Le premier consiste à améliorer la *formation professionnelle* des moins qualifiés (formation continue) pour contribuer à stimuler le potentiel de productivité et les revenus futurs du travail. Il faut pour cela des mesures propices à une amélioration des performances des marchés de la formation, mais aussi incitant suffisamment les travailleurs et les employeurs à investir davantage dans la formation continue (OCDE, 2006). Il faut aussi, pour compenser la mobilité (rotation du personnel), prévoir une taxation des entreprises incitant les employeurs à investir davantage dans le capital humain (comme le passage des frais de formation en charges).

Le second volet est un accès égal à la *formation institutionnalisée pendant la vie professionnelle*. L'accès à l'enseignement supérieur a son importance pour améliorer les perspectives et le niveau de vie des moins qualifiés, et pour donner à l'individu la possibilité d'acquérir les compétences demandées par le marché du travail. La mise en place de comptes-formation peut aller dans ce sens (OCDE, 2005), mais les incitations fiscales doivent veiller à ne pas favoriser indûment les hauts salaires se trouvant dans une tranche supérieure d'imposition marginale.

Les nouveaux travaux de l'OCDE présentés dans ce rapport montrent que la progression des inégalités n'a rien d'inéluctable. La mondialisation et le changement technologique ouvrent des débouchés, mais aussi présentent des défis que l'on peut relever à l'aide de politiques efficaces et bien ciblées. Les pouvoirs publics peuvent réformer les réglementations de manière à rendre les marchés plus efficaces et à stimuler l'emploi tout en réduisant les inégalités. Il leur faut également adapter leurs politiques du marché du travail et leurs mesures sociales aux mutations structurelles des ménages, et prévoir, dans le contexte actuel, des politiques de croissance solidaire. Toute stratégie visant à réduire la fracture croissante entre les riches et les pauvres devrait reposer sur trois grands piliers : un regain d'intensité des investissements dans le capital humain ; une politique solidaire en matière d'emploi ; et l'existence de politiques redistributives fiscales et sociales de qualité.

NOTES

- 1 Les données statistiques concernant Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
- 2 Tributaire des données disponibles au moment de sa rédaction, le présent rapport envisage les tendances des inégalités de revenus jusqu'en 2008. Les éventuels effets redistributifs de la récession mondiale de 2008-09 n'ont pu être transcrits. Peu de données internationales concrètes ont paru depuis lors. Pour une première approche de l'impact redistributif de cette récession et de la reprise qui s'est ensuivie, une importante étude récente, celle de Jenkins *et al.* (2011), se sert de microdonnées disponibles jusqu'en 2009, et les associe à des agrégats macroéconomiques relevés dans 21 pays de l'OCDE sur la période 2007-11. Elle fait le constat que dans la plupart des pays, la récession n'a pas eu d'impact redistributif à court terme significatif, en partie parce que le secteur des ménages a été protégé par de nouvelles mesures publiques de soutien passant par la fiscalité et le dispositif de protection sociale. En outre, l'effet de la progression du chômage, qui a augmenté les inégalités, et celui du recul des revenus du capital, qui a eu un impact égalisateur, se sont globalement compensés.
- 3 Souvent associé au modèle dit de Heckscher-Ohlin-Samuelson ou à l'une de ses variantes (pour de plus amples informations, voir Freeman, 2009).
- 4 Bien entendu, les « inégalités » ou l'« inégalité » peut aussi s'entendre dans une acception plus large que le revenu, et concerner par exemple la consommation, ou les ressources (actifs et patrimoine compris). Le présent rapport s'intéresse toutefois aux inégalités de *revenus* et à leurs sous-ensembles.
- 5 Certains auteurs intègrent en outre des aspects de la mondialisation politique et sociale à leur modèle empirique en recourant à des indicateurs composites de la mondialisation (Dreher et Gaston, 2008 ; Heshmati, 2004). Nous les excluons du cadre appliqué ici.
- 6 Les parties du rapport qui examinent les revenus du travail et les revenus globaux des ménages emploient le concept de « revenu équivalent », lequel ajuste les données à la taille du foyer. Ainsi, le statut des autres membres du foyer (y compris les enfants et les retraités), ainsi que leurs autres sources de revenu, influent sur la position de l'individu en termes de revenu. L'unité d'observation demeure toutefois l'individu d'âge actif. À cette règle font exception les deux derniers chapitres, qui s'intéressent à l'ensemble de la population.
- 7 Le graphique 3 utilise la somme des avoirs et engagements transfrontières comme variable indicatrice de l'ouverture financière, et les dépenses de R-D comme variable indicatrice du changement technologique. Les travaux publiés sur ces thèmes ont pu avoir recours à des variables différentes, et d'autres variables indicatrices ont été employées dans les analyses de la première partie du rapport.
- 8 Le présent rapport envisage les dispositifs fiscaux et sociaux jusqu'à la fin des années 2000. Il ne retrace donc pas les mesures et initiatives que les pays ont mises en œuvre plus récemment en réaction en partie à la récession. Nombre de ces mesures ciblent les bas revenus et devraient influencer sur la distribution des revenus des ménages. À titre d'exemple, le Chili a institué en 2011, en complément à d'autres programmes appliqués sous condition de ressources, un transfert en espèces dénommé « *Asignación Social* ».

- 9 Le chapitre 6 ne couvre que les 27 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de microdonnées permettant d'imputer la valeur des dépenses consacrées aux services publics. Dans les autres pays, des sources nationales, comme Engel *et al.* (1999) pour le Chili, pointent toutefois l'impact redistributif significatif de ces derniers.

RÉFÉRENCES

- Atkinson, A. B. (2009), *The Changing Distribution of Earnings in OECD Countries*, Oxford University Press, Oxford.
- Atkinson, A. B., T. Piketty et E. Saez (2011), « Top Incomes in the Long Run of History », *Journal of Economic Literature*, vol. 2011, n° 49:1, pp. 3-71.
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 486, Éditions OCDE, Paris.
- Blanchard, O. et F. Giavazzi (2003), « Macroeconomic Effects of Regulation and Deregulation in Goods And Labor Markets », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 3, MIT Press, Cambridge, pp. 879-907.
- Cancian, M. et D. Reed (1999), « The Impact of Wives' Earnings on Income Inequality: Issues and Estimates », *Demography*, vol. 36, n° 2, mai, pp. 173-184.
- Daly M. C. et R. G. Valletta (2006), « Inequality and Poverty in United States: The Effects of Rising Dispersion of Men's Earnings and Changing Family Behaviour », *Economica*, London School of Economics and Political Science, vol. 73, n° 289, pp. 75-98.
- Dreher, A. et N. Gaston (2008), « Has Globalization Increased Inequality? », *Review of International Economics*, vol. 16, n° 3, pp. 516-536.
- Engel, E., A. Galetovic et C. Raddatz (1999), « Taxes and Income Distribution in Chile: Some Unpleasant Redistributive Arithmetic », *Journal of Development Economics*, vol. 59, n° 1, pp. 155-192.
- Fiori, G., G. Nicoletti, S. Scarpetta et F. Schiantarelli (2007), « Employment Outcomes and the Interaction between Product and Labor Market Deregulation: Are They Substitutes or Complements? », IZA Discussion Paper n° 2770, Bonn.
- FMI (2007), « Mondialisation et inégalité », *Perspectives de l'économie mondiale*, FMI, Washington, pp. 31-65, octobre.
- Freeman, R. (2009), « Globalization and Inequality », in W. Salverda, B. Nolan et T. Smeeding (dir. pub.), *Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford University Press, pp. 575-589.
- Heshmati, A. (2004), « The Relationship Between Income Inequality, Poverty and Globalisation », IZA Discussion Paper, n° 1277, Bonn.
- Hyslop, D. R. (2001), « Rising U.S. Earnings Inequality and Family Labor Supply: The Covariance Structure of Intrafamily Earnings », *American Economic Review*, vol. 91, pp. 755-777.
- Jaumotte, F., S. Lall et C. Papageorgiou (2008), « Rising Income Inequality: Technology, or Trade and Financial Globalization? », Doct de travail du FMI, n° WP/08/185, Washington.
- Jenkins, S., A. Brandolini, J. Micklewright et B. Nolan (2011), « The Great Recession and the Distribution

- of Household Income », Rapport pour la XIII^e conférence de la Fondation Rodolfo Debenedetti, Palerme, 10 septembre 2011.
- Kremer, M. et E. Masking (2006), « Globalization and Inequality », *Working Paper 2008-0087*, Weatherhead Center for International Affairs, Université Harvard, Cambridge, MA.
- Krugman, P. (2007), « Trade and Inequality, Revisited », <http://voxeu.org/index.php?q=node/261>.
- Messina, J. (2003), « The Role of Product Market Regulations in the Process of Structural Change », Working Paper Series, n° 217, Banque centrale européenne.
- Milanovic, B. et L. Squire (2005), « Does Tariff Liberalization Increase Wage Inequality? Some Empirical Evidence », World Bank Policy Research Working Paper, n° 3571, Banque mondiale, Washington.
- OCDE (2005), *Analyse des politiques d'éducation*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Stimuler l'emploi et les revenus*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Les délocalisations et l'emploi : Tendances et impacts*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- Organisation internationale du travail (OIT) (2008), « Labour Institutions and Inequality », *World of Work Report*, OIT, Genève, pp. 71-1140, octobre.
- Scheve, K. F. et M. J. Slaughter (2007), « A New Deal for Globalization », *Foreign Affairs*, vol. 86, n° 4, pp. 34-47, New York.
- Schwartz, C. R. (2010), « Earnings Inequality and the Changing Association Between Spouses' Earnings », *American Journal of Sociology*, vol. 115, pp. 1524-1557.
- Spector, D. (2004), « Competition and the Capital-labor Conflict », *European Economic Review*, vol. 48, n° 1, Elsevier, pp. 25-38, février.
- Tinbergen, J. (1975), *Income Distribution: Analysis and Policies*, North-Holland Publishing, Amsterdam.
- Visser, J. et D. Cecchi (2009), « Inequality and the Labour Market: Unions », in W. Salverda, B. Nolan et T. Smeeding (dir. pub.), *Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford University Press, pp. 230-256.
- Wallerstein, M. (1999), « Wage-Setting Institutions and Pay Inequality in Advanced Industrialised Societies », *American Journal of Political Science*, vol. 43, n° 3, pp. 649-680, Blackwell Publishing, Boston, MA.

ANNEXE A1

TENDANCES DES DIFFÉRENTES MESURES RELATIVES AUX INÉGALITÉS DE REVENUS

Tableau A1.1. Tendances des différentes mesures relatives aux inégalités de revenus

| | Niveaux fin 2000 | | | | | Variation en point de pourcentage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------|---------------------|-------------------------------|-----------------------------|---|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|-----|--|--|--|
| | Coefficient de Gini | Ratio interquintile (S80/S20) | Ratio interdécile (P90/P10) | Carré du coefficient de variation (SCV) | Écart à la moyenne du Log (MLD) | Gini | | | | S80/S20 | | | | P90/P10 | | | | SCV | | | | MLD | | | |
| | | | | | | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | Milieu années 80 au milieu années 90 | Milieu années 90 à fin années 2000 | | | | |
| Allemagne | 0.295 | 4.5 | 3.5 | 0.634 | 0.149 | 1.5 | 3.0 | 0.4 | 0.6 | 0.3 | 0.3 | 4.1 | 29.8 | 1.6 | 2.9 | | | | | | | | | | |
| Australie | 0.336 | 5.7 | 4.5 | 0.374 | 0.183 | .. | 2.7 | .. | 0.8 | .. | 0.5 | .. | -0.9 | .. | -0.6 | | | | | | | | | | |
| Autriche | 0.261 | 3.8 | 3.2 | 0.281 | 0.114 | 0.2 | .. | 0.1 | .. | 0.1 | .. | 1.4 | .. | -0.2 | .. | | | | | | | | | | |
| Belgique | 0.259 | 3.8 | 3.3 | 0.285 | 0.114 | 1.3 | .. | 0.0 | .. | 0.0 | .. | 7.5 | .. | 0.4 | .. | | | | | | | | | | |
| Canada | 0.324 | 5.4 | 4.2 | 0.754 | 0.193 | -0.4 | 3.5 | -0.2 | 0.8 | -0.1 | 0.4 | 0.8 | 34.8 | -1.1 | 4.0 | | | | | | | | | | |
| Chili | 0.494 | 12.8 | 8.5 | 1.751 | 0.449 | .. | -3.3 | .. | -2.6 | .. | -1.7 | .. | -30.4 | .. | -5.5 | | | | | | | | | | |
| Corée | 0.315 | 5.7 | 4.8 | 0.374 | 0.190 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Danemark | 0.248 | 3.5 | 2.8 | 0.671 | 0.122 | -0.6 | 3.3 | -0.1 | 0.5 | -0.2 | 0.2 | 3.0 | 39.0 | -0.7 | 3.9 | | | | | | | | | | |
| Espagne | 0.317 | 5.7 | 4.6 | 0.340 | 0.188 | -2.8 | .. | -1.3 | .. | -0.9 | .. | -65.6 | .. | -6.0 | .. | | | | | | | | | | |
| Estonie | 0.315 | 5.1 | 4.3 | 0.384 | 0.171 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| États-Unis | 0.378 | 7.7 | 5.9 | 0.752 | 0.286 | 2.3 | 1.8 | 0.5 | 0.8 | 0.0 | 0.5 | 30.2 | 2.7 | 2.9 | 3.7 | | | | | | | | | | |
| Finlande | 0.259 | 3.8 | 3.2 | 0.318 | 0.114 | 2.1 | 3.2 | 0.0 | 0.8 | 0.1 | 0.4 | 7.8 | 7.5 | 1.2 | 2.4 | | | | | | | | | | |
| France | 0.293 | 4.3 | 3.4 | 0.525 | 0.148 | -2.3 | 1.6 | -0.4 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | -77.7 | 20.2 | -3.0 | 1.8 | | | | | | | | | | |
| Grèce | 0.307 | 4.8 | 4.0 | 0.473 | 0.162 | 0.0 | -2.8 | -0.1 | -1.0 | -0.2 | -0.7 | 1.1 | -9.3 | -0.4 | -3.7 | | | | | | | | | | |
| Hongrie | 0.272 | 3.9 | 3.1 | 0.398 | 0.128 | 2.1 | -2.1 | 0.4 | -0.4 | 0.3 | -0.4 | 12.1 | -6.6 | 1.7 | -1.6 | | | | | | | | | | |
| Irlande | 0.293 | 4.4 | 3.7 | 0.376 | 0.144 | -0.6 | .. | -0.4 | .. | -0.1 | .. | 32.0 | .. | -3.0 | .. | | | | | | | | | | |
| Islande | 0.301 | 4.4 | 3.2 | 0.571 | 0.155 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Israël (1) | 0.371 | 7.7 | 6.2 | 0.911 | 0.270 | 1.2 | 3.3 | 0.3 | 2.1 | 0.5 | 1.4 | 17.5 | 1.0 | 0.9 | 7.7 | | | | | | | | | | |
| Italie | 0.337 | 5.6 | 4.3 | 0.595 | 0.221 | 3.9 | -1.1 | 1.4 | -0.7 | 0.8 | -0.5 | 20.0 | -5.3 | 6.8 | -1.8 | | | | | | | | | | |
| Japon | 0.329 | 6.0 | 5.0 | 0.453 | 0.202 | 1.9 | 0.6 | 0.7 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 4.6 | -6.5 | 3.0 | 0.0 | | | | | | | | | | |
| Luxembourg | 0.288 | 4.2 | 3.4 | 0.405 | 0.138 | 1.2 | 2.9 | 0.2 | 0.6 | 0.2 | 0.3 | 2.6 | 13.2 | 1.0 | 2.7 | | | | | | | | | | |
| Mexique | 0.476 | 13.0 | 9.7 | 2.827 | 0.417 | 6.6 | -4.3 | 4.1 | -2.5 | 2.1 | -1.1 | 150.2 | 20.2 | 11.3 | -7.2 | | | | | | | | | | |
| Norvège | 0.250 | 3.7 | 3.0 | 0.096 | 0.132 | 2.1 | 0.7 | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.1 | 2.8 | -20.2 | 2.9 | 1.3 | | | | | | | | | | |
| Nouvelle-Zélande | 0.330 | 5.3 | 4.2 | .. | .. | 6.4 | -0.5 | 1.3 | 0.0 | 0.7 | 0.1 | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Pays-Bas | 0.294 | 4.4 | 3.3 | .. | .. | 2.5 | -0.3 | 0.6 | 0.0 | 0.5 | -0.1 | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Pologne | 0.305 | 4.8 | 4.0 | 0.418 | 0.158 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Portugal | 0.353 | 6.1 | 4.9 | 0.620 | 0.211 | 3.0 | .. | 0.8 | .. | 0.4 | .. | 14.5 | .. | 3.6 | .. | | | | | | | | | | |
| République slovaque | 0.257 | 3.7 | 3.1 | 0.255 | 0.113 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| République tchèque | 0.256 | 3.6 | 2.9 | 0.360 | 0.111 | 2.6 | -0.1 | 0.4 | 0.0 | 0.3 | 0.0 | 5.3 | 0.1 | 1.9 | 0.1 | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 0.345 | 5.8 | 4.6 | 0.861 | 0.252 | 2.7 | 0.9 | 0.8 | 0.2 | 0.5 | 0.2 | 18.7 | -6.8 | 3.9 | 3.2 | | | | | | | | | | |
| Slovénie | 0.236 | 3.4 | 3.0 | 0.204 | 0.095 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Suède | 0.259 | 3.9 | 3.2 | 1.074 | 0.125 | 1.4 | 4.8 | 0.2 | 0.9 | 0.1 | 0.7 | 7.9 | 87.1 | 1.5 | 4.2 | | | | | | | | | | |
| Suisse | 0.303 | 4.7 | 3.7 | 0.527 | 0.164 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| Turquie | 0.409 | 8.1 | 6.2 | 1.130 | 0.291 | 5.6 | -8.1 | 2.0 | -3.1 | 0.3 | -0.7 | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |
| OCDE-20 | 0.316 | 5.5 | 4.3 | 0.735 | 0.192 | 2.1 | 0.5 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 0.1 | 12.4 | 11.8 | 2.1 | 1.4 | | | | | | | | | | |
| OCDE-34 | 0.314 | 5.4 | 4.3 | 0.625 | 0.185 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | | | | | | | |

Note : Le revenu désigne le revenu disponible des ménages corrigé de la taille du foyer et déflaté de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'année la plus ancienne est 1985, sauf pour l'Autriche, la Belgique et la Suède (1983) ; les États-Unis, la France, l'Italie et le Mexique (1984) ; la Finlande, le Luxembourg et la Norvège (1986) ; l'Irlande (1987) ; la Grèce (1988) ; le Portugal (1990) ; la Hongrie (1991) ; et la République tchèque (1992). L'année la plus récente est 2008, sauf pour le Chili (2009) ; le Danemark, la Hongrie et la Turquie (2007) ; et le Japon (2006). OCDE-20 exclut les pays pour lesquels on ne disposait pas de tendances à plus long terme.

1. Informations relatives aux données sur Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.